



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 8002

## Texte de la question

Longtemps, du fait de leur retard économique et de leur isolement géographique, les îles Wallis-et-Futuna ont été épargnées par le fléau moderne que constitue la pollution dans ses formes les plus diverses. Mais aujourd'hui, l'archipel se trouve, à son tour, confronté à des préoccupations environnementales que le temps ne pourra que décupler... Parfaitement conscient que le développement devra se faire dans le souci constant de la préservation du milieu naturel et de la sensibilisation des jeunes générations, M. Victor Brial souhaiterait savoir si Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement envisage de mener une politique sérieuse et courageuse en la matière à Wallis-et-Futuna, et ce plus particulièrement dans le domaine de l'assainissement. Sur ce dernier point, il tient d'ailleurs à lui rappeler qu'il n'existe pour l'heure aucune station d'épuration sur le territoire permettant le traitement des eaux usagées, ces dernières étant systématiquement rejetées dans les rivières à Futuna, la nappe phréatique à Wallis. A terme, de telles pratiques risquent de générer de graves problèmes d'approvisionnement en eau potable des populations locales. Autant dire que si rien n'est rapidement fait pour inverser la tendance, cette question de nature écologique pourrait bien se muer en un insoluble problème de santé publique.

## Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux problèmes de prévention de la pollution des eaux auxquels est confronté le territoire de Wallis-et-Futuna. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, sensibilisé à cette préoccupation, avait envoyé une mission d'experts techniques du 15 octobre au 5 novembre 1996 sur la protection des ressources en eau et la mise en oeuvre de l'assainissement dans le territoire pour aider les collectivités du territoire à définir des actions dans ce domaine. Des propositions techniques pour le court terme et le long terme ont été présentées dans le rapport de cette mission. L'Etat a apporté par ailleurs dans le passé des subventions sur le budget du secrétariat d'Etat à l'outre-mer pour financer des opérations d'assainissement proposées par les circonscriptions du territoire. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en liaison avec le secrétariat d'Etat à l'outre-mer, est tout à fait disposé à examiner favorablement les demandes d'aide susceptibles d'être proposées par le territoire et ses circonscriptions dans le cadre d'un programme d'ensemble pluriannuel et cohérent visant à répondre aux problèmes évoqués dans la question. Cet examen pourrait se faire dans le cadre du contrat de plan Etat-territoire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Victor Brial](#)

**Circonscription :** Wallis-et-Futuna (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8002

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire** : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 décembre 1997, page 4710

**Réponse publiée le** : 29 mars 1999, page 1862